

Territorialisation de la planification écologique

Foire aux questions sur le recueil des actions par les collectivités

Pourquoi la réalisation de ce diagnostic ?	
<p>L'objectif de cet exercice est de permettre d'identifier le point de départ, à différentes échelles, par rapport aux objectifs à atteindre d'ici 2030. C'est donc une étape indispensable à l'établissement d'une feuille de route. Les résultats permettront par ailleurs de faciliter la communication sur l'état des lieux ainsi que sur les actions entreprises aux différentes échelles pour atteindre les objectifs, et donc améliorer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.</p>	
À qui s'adresse le questionnaire ?	
<p>Le questionnaire s'adresse au département ainsi qu'aux 8 EPCI du département. Ces derniers ont la possibilité d'associer les communes de leur territoire en intégrant leurs éléments de réponse dans leur diagnostic. Un questionnaire à l'échelle communale est également disponible afin de leur permettre de réaliser leur propre auto-diagnostic.</p> <p>Il est important que l'exercice soit réalisé à minima par le Conseil départemental, la communauté d'agglomération d'Ardenne métropole ainsi que les 7 communautés de communes du département afin d'obtenir un résultat exploitable.</p>	
Quelles actions sont à renseigner dans le questionnaire ?	
<p>Est-il attendu qu'une collectivité saisisse les actions qu'elle mène elle-même, en maîtrise d'ouvrage ou qu'elle saisisse aussi toutes les actions dont elle a connaissance sur son territoire ?</p>	<p>La collectivité est invitée à saisir l'ensemble des actions qu'elle coordonne, y compris celles sous la responsabilité d'autres acteurs du territoire (Chambres consulaires, Syndicats de déchets...), en se basant notamment sur les actions contenues dans le PTRTE ainsi que le PCAET le cas échéant.</p>
<p>Les études de faisabilités sont-elles considérées comme une mise en œuvre des actions ?</p>	<p>Les études de faisabilité peuvent être renseignées. Elles sont parfois dans les actions type pré identifiées (par exemple dans les actions pré-identifiées : « Étude de la faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics » et « Financement et la réalisation d'études de faisabilité »).</p>
<p>Quelles informations sont attendues dans les champs « Actions réalisées, en cours ou contractualisées » et « Actions planifiées mais pas encore réalisées » ?</p>	<p>Les « actions réalisées, en cours ou contractualisées » font référence aux actions contractualisées dont la mise en œuvre démarre en 2024. Les « actions planifiées mais pas encore réalisées » sont donc prévues à partir de 2025.</p>
<p>Lorsqu'une action est pertinente et qu'elle a lieu mais qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la collectivité doit-on répondre ?</p>	<p>Il y a deux fichiers distincts permettant de couvrir l'ensemble des compétences :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le fichier commune ; 2. le fichier EPCI. <p>Pour le fichier commune, le remplissage se fait sur le périmètre des actions qui dépendent de la commune (donc hors des compétences qui dépendent de l'EPCI).</p> <p>Pour le fichier EPCI, vous pouvez vous assurer éventuellement auprès de l'EPCI que les actions que vous décrivez sont bien retranscrites dans son formulaire.</p>
Comment utiliser le questionnaire ?	
<p>Pourquoi les tableaux sont-ils en partie figés ?</p>	<p>Une partie des tableaux est figée pour garantir l'uniformité du format et la concaténation automatisée de tous les fichiers pour fournir la synthèse finale.</p>

<p>Sur quelles bases doit-être estimée la contribution des actions à l'ampleur des enjeux régionaux ? (Référence aux colonnes H et I de l'onglet diagnostic)</p>	<p>Il s'agit de la vision de la collectivité sur l'avancement des actions réalisées ou en cours concernant ses propres actions en colonne H et l'effort des autres acteurs en colonne I.</p> <p>Pour prendre connaissance de l'ampleur des enjeux régionaux, plusieurs supports sont proposés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un simulateur (https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/) permettant de décrypter le panorama des leviers de décarbonation de la région et simuler les leviers de baisse des émissions de gaz à effet de serre ; 2. Une présentation de la COP régionale (à télécharger en bas de la page suivante https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/la-planification-ecologique-a-lechelle-des-territoires) avec en diapositive 7 le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources de la région.
<p>Dois-je renseigner toutes les lignes des onglets « Recueil des actions » et « Diagnostic » ?</p>	<p>Oui, une case vide ne sera pas traitée de la même manière dans l'exploitation des questionnaires que les cases mentionnant « Je ne sais pas/action non pertinente ».</p>
<p>Attendez-vous que nous donnions notre avis sur les actions des autres parties prenantes ? (référence à la colonne H de l'onglet diagnostic)</p>	<p>La colonne H concerne les actions de la collectivité, la colonne I concerne votre avis sur les actions portées par les autres parties prenantes.</p>
<p>Quel niveau de détail est attendu aux colonnes L et M de l'onglet Recueil ?</p>	<p>Les réponses en colonnes L et M sont libres. Il est possible d'y inscrire une liste succincte des actions. Il s'agit de rester synthétique.</p>
<p>Que signifie l'action « Contractualisation, pluriannuelle si possible, pour la fourniture de bois » ?</p>	<p>L'objectif est de fournir au tissu local de la visibilité sur les besoins pluri-annuel pour l'ensemble des produits bois (par exemple la biomasse bocagère ou forestière), justifiant de s'engager dans une démarche de gestion durable des forêts/haies, et des projets de plantation. Cela suppose que cette contractualisation s'accompagne de conditions environnementales, via par exemple, le label haies.</p>
<p>Une colonne mentionne le « territoire » : il s'agit bien du territoire au sens compétence et non surfacique ?</p>	<p>Le territoire fait bien référence aux zones où s'exercent les compétences de la collectivité en question.</p>
<p>Une colonne contient la mention « contractualisation » : est-ce de manière générale ou contractualisation avec l'État ?</p>	<p>Les contractualisations peuvent être autant avec l'État qu'avec d'autres acteurs. L'idée est de remonter les actions budgétées et dont la mise en œuvre a déjà commencée ou commencera en 2024.</p>
<p>Quelle différence entre « partiellement oui » et « partiellement non » ? (partiellement tout court n'aurait-il pas été suffisant ?)</p>	<p>Les deux types de réponses (« Partiellement oui » et « Partiellement non ») permettent d'apporter de la nuance au questionnaire – évitant ainsi de concentrer les réponses sur un « Partiellement » très général.</p> <p>Dans le cas de figure d'une action en cours de réflexion le mieux est de mettre « Plutôt non » ou « Partiellement non » en fonction du niveau de maturité de la réflexion, la mise en œuvre avant 2030 n'étant pas assurée pour le moment.</p>
Quelles suites ?	
<p>À la suite, des réflexions seront conduites avec les collectivités sur les besoins des territoires en termes de décarbonation et de leviers d'action locaux. Celles-ci découleront, en tant que besoin, sur la mise à jour des pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE).</p>	